



MUNICIPALITE DE ROSSINIERE

Période du 1^{er} février au 1^{er} mars 2022

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
 - Marmillod Flavien, Le Carroz : Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure (parcelle RF No 164).

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
 - Gétaz Claude, Le Village : Remplacement de la porte-fenêtre et de 3 fenêtres (parcelle RF No 18).
 - Breu Florian et Christine, Les Planards : Remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets (parcelle RF No 296).
 - Pedrucci Anna-Barbara, Le Village Derrière : Réfection des salles de bain et de la cuisine (parcelle RF No 434).